

## Compte rendu du CS plénier 22 janvier 2013-01-22

**Par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université disciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (Snesup, Snep, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche**

Rappel : Vos élus des listes EàT au CS sont : Alain Bousquet, Laurent Cailly, Magaly Caravanier, Sylvie Crogiez-Pétrequin, Sylvie Humbert-Mougin, Hélène Maurel-Indart, Stéphane Servais, Valérie Vignaux

### **1. Informations générales**

- Le PRES : lors de la dernière réunion de la commission recherche le 27 janvier, il a été décidé que les deux universités vont proposer des projets régionaux (APRIA : appel à projets régionaux d'initiative académique) à la commission recherche du PRES :

3 types de projets scientifiques : collaboratifs ; équipement ; post doc.

La commission recherche fera appel à des experts (EC des deux universités) pour évaluer les projets.

L'université d'Orléans souhaite faire une présélection des projets dans le cadre de ses Instituts thématiques prioritaires.

Pour chaque thématique, un trinôme est désigné pour la gestion des dossiers et la recherche des experts, avec un pilote :

.Energie matériaux : Daniel Alquier ?

Géo sciences, environnement, espace : Monge ?,

. Santé, bio chimie : Catherine Berzone ?

. Math, physique, économie, système langage : Guy Barles ?

. Renaissance, Moyen Age, littérature, humanités, science humaines : Vendrix

. Actions transversales : Alquier, Sylvie Bonnami

- Demande de délégations au CNRS :

Le CNRS souhaite mettre en place une politique concertée avec l'établissement. Auparavant, le CS restreint se réunissait et classait les demandes, puis le CA entérinait. Ensuite, au CNRS, les dossiers étaient redistribués par instituts et le classement des universités n'avait pas d'importance. Désormais, une négociation préalable aura lieu entre le CNRS et l'établissement avant le CS.

- Redistribution des 35 emplois accordés à l'université de Tours. En réalité, ce ne sont pas des postes, mais un budget de 900 000 €. (sur quelle période ?)

La somme sera ainsi utilisée :

Utilisation de 12 emplois pour titulariser des emplois IATOS : 8 catégorie C, 2 B, 2 A

Demande de 2 postes type secondaire : 2 PRAG CRL

et de 3 postes MCF (2 en droit, 1 en EPU) étant donné le sous encadrement.

(dont on ne sait toujours rien ni la formule ni les chiffres....)

= 17 emplois fonctionnaires.

Le reste servira à éponger le coût du GVT et à mettre en place une politique indemnitaire des BIATS (primes).

23 personnes BIATS seront « cédifiés » : passage de CDD à CDI.

Il est regrettable que malgré le grand nombre d'enseignants vacataires, si peu de postes soient créés. On comprend que cette offre du Ministère relève davantage d'une politique de communication.

- Deux recours auprès du Président de l'université pour la PES. La commission permanente du CS a été consultée par le Pr. Les deux demandes ont été refusées.

- Réformes en vue :

Rapport Le Déaut : un projet de loi sur le supérieur

Annnonce d'une réforme de l'AERES, susceptible d'être remplacée par un autre organisme indépendant.

Les PRES vont probablement disparaître au profit d'une intégration renforcée, sans qu'une fusion soit envisagée.

Le CS disparaîtrait, ainsi que le CEVU, au profit d'un conseil de 80 personnes ; un conseil académique.

Réforme de la gouvernance : pas de renouvellement des mandats du Président de l'université (5 ans) et des membres des conseils.

## **2. Examen des demandes de labellisation et financement de colloques du 2<sup>e</sup> semestre 2013**

Le CESR présente 3 colloques avec un classement. Un membre de la commission permanente a examiné ces trois propositions.

Projet CESR de Richard Hillman : ouverture à l'international, publication des actes, demande de 700 € + note A OK **700 €**

Projet Centre d'études de pathologie respiratoire de M. Si-Tahar : A. OK **4 000 €**

Projet ICD (autorité et liberté) de A. Gomez-Muller : budget de 8 000€. Demande de 2 000 €. Dimension internationale. Note A. OK **2 000 €**

Projet ICD (Poésie) de Ch. Dupouy : programme complet sur 3 jours, quelques intervenants étrangers. Dossier moins lisible. Budget de 8 200 €, demande de 1 500 €. Note A-. OK **1 300 €**

Projet du CESR (Roman VII) de B. Pouderon : dimension internationale, publication d'actes, demande de 1 000 €. A OK **1 000 €**

Projet du GERCIE de P.-Y. Monjal : publication budget de 4 400 €, demande de 2 400 €. Note B. En effet, il s'agit de resserrer les liens avec les institutions locales. La vocation scientifique est moindre. Pas de dimension internationale ni de cofinancement substantiel par la région. Possibilité de labellisation. Pas d'aide financière.

Projet du CESR de Fr. Lemerle, classé prioritaire par le CESR. Dimension internationale. Edition des actes. Budget de 9 000 €. Demande de 1000 €. A+. OK **1 000 €**

Projet de PREFics-Dynadiv de E. Huver : partenariat avec une université chinoise. Publication des actes. Budget de 24 000 €, demande de 2 400 €. Le programme n'est pas encore détaillé. Il a lieu à Canton. A. OK **2 000 €**.

Projet de l'INRA en neuro endocrinologie : budget de 13 000 €, dimension internationale, demande 1 000 €, note B. Pas d'aide financière.

L'enveloppe est plus importante que la demande. On peut reporter le reste sur l'année prochaine. Le total est finalement de 12 000 €. Reste 5 000 €.

Les colloques pouvant être transmis au RI compte tenu de la forte dimension internationale : les 1 (CESR Hillman), 2 (Inserm Tahar), 3 (ICD Muller) et 8 (PREFics, Huver).

Un rapport de bilan de chaque colloque d'une page sera demandé pour les colloques financés par le CS.

### **3. Examen des réponses à l'appel d'offres Studium**

Lors de la clôture des candidatures, il n'y avait qu'une seule demande. La date limite a été repoussée. D'autres projets ont été déposés depuis.

Citeres : 2

Denis Poisson : Maths Tours-Orléans

L'université d'Orléans fait toujours plus de demandes que Tours qui pourtant participe financièrement de façon substantielle au Studium. Il y a un déséquilibre entre les deux universités. Ph. Vendrix propose de repousser de 2 mois la date limite. Selon EL, il faut de toute façon transmettre dès aujourd'hui les dossiers déposés.

Projet 1 : Biblimos, établissement numérique des archives publiques et privées, sources originales du Ouest Sahara. Le chercheur invité participerait au projet de définir les sources pertinentes pour constituer cette bibliothèque.

Projet 2 : l'écohydrolique.

Projet 3 : consortium sur biodiversité.

5 absentions.

### **4. Evolution du statut de professeur invité sur contingent national**

But : faire une économie financière. Actuellement, le coût est de 150 000 € pour 24 mois. 40% de charge associés aux salaires. Si on fixe 24 mois d'invitation de chercheur invité à raison de 130 € d'indemnisation per diem, cela fait 94 000 € soit 60 000€ d'économie qui resteront sur le budget recherche.

Cette économie réalisée pourrait financer un ou deux post doc (40 000 €) et les co tutelles.

### **5. L'accès des chercheurs invités dans les laboratoires aux ressources informatiques**

Demande d'accès au wifi et à l'impression. Il faut pour cela que la personne soit entrée sous Arpège afin qu'elle ait une carte Atout centre, une adresse mail. Il faudrait aussi étendre Eduroam.

### **6. Droits d'inscription à l'Université pour les membres du personnel :**

Cas possibles : MCF de l'université de Tours voulant passer son HDR, enfant d'un employé inscrit à l'université. Le CA en a décidé en 2005 en supprimant cette dispense. Les sommes ainsi récupérées sont (étaient ?) versées à l'aide sociale.

Les avis des membres du CS sont très partagés sur cette question.

Les doctorants chargés de cours font remarquer qu'ils sont exclus de toute dispense de droit d'inscription qui représente en cumulé un montant bien supérieur à celui de l'HDR.

Certaines équipes paient les frais d'inscription en HDR (300 €) de leur MCF car cela fait partie de la valorisation de l'équipe, selon certains membres du CS. EL considère qu'il s'agit plutôt d'une démarche individuelle.

Elus EàT « pourquoi instaurer au fond une règle alors que les pratiques des laboratoires sont et resteront... libres ?

Avis porté au vote, suite aux arguments apportés par les uns et les autres : le CS de l'université de Tours propose au vote que les MCF en poste à l'université de Tours soient dispensés de droits d'inscription au moment de passer leur HDR : 7 pour, 9 abstentions, 11 contre.

## **7. Constitution d'un groupe de travail coefficient**

But : trouver le juste quotient entre les 2 coefficients Santé et Sciences expérimentales.  
Commission : M. Caravinier, D. Alquier, A. Clément comme arbitre, F Lecaille, Ph Roingeard.

## **8. Avis sur une chaire mixte**

Permettre qu'un EC MCF soit déchargé d'une partie de son enseignement et se voie attribuer la PES. Il faudrait que cette chaire en informatique soit associée au CNRS.

La décharge d'enseignement est financée par le CNRS.

2 votes contre (notre liste).

## **Point 9 reporté. Redéploiement de l'emploi 61MCF0200**

## **9. Direction Vallorem**

V. Des Garets est remplacée par Franck Brillet.

Le CS doit donner son avis. 1 abstention.

**10. Proposition de nomination du directeur du SAIC**

F. Teston quitte l'université ; il est détaché à la SAT. Il faut le remplacer.

Le SAIC devient moins utile depuis la LRU. Il devrait disparaître fin 2013. EL se propose comme directeur. Désormais la cellule de valorisation est dirigée par E. Ruillier, compte tenu du départ de F. Teston.

**11. Demande d'aide à la publication des actes du colloque « handicap et insertion professionnelle »**

1 500 € d'aide prise sur le reste de la somme allouée aux colloques.